

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AEC 007-486/11/CC

■ Plan Local d'Urbanisme de Septèmes-les-Vallons - Approbation de la procédure de modification n°11

DUFHSU 11/6208/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole exerce depuis le 31 décembre 2000, les compétences relatives à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Par délibération du 30 septembre 2010, la commune de Septèmes-les-Vallons a demandé à la Communauté urbaine d'engager la procédure de modification n°11 de son document d'urbanisme afin de permettre la mise en œuvre d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble sur le secteur de l'entrée de ville nord.

Ce projet de modification répond aux objectifs de la Commune de Septèmes-les-Vallons d'affirmer la centralité dudit secteur, d'assurer une offre de logement diversifié et d'améliorer le fonctionnement urbain et l'attractivité économique du noyau villageois notamment.

Par délibération du 1er octobre 2010, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a donc lancé l'engagement de la procédure de modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme de Septèmes-les-Vallons.

Le projet de modification du PLU avait principalement pour objet la création d'un secteur à plan masse à l'entrée de ville nord de Septèmes.

Par arrêté n° 10/292/ CC, du 6 octobre 2010, Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la procédure de modification n°11 du PLU de Septèmes-les-Vallons.

L'enquête publique s'est déroulée du 3 novembre 2010 au 6 décembre 2010 inclus.

Le Commissaire Enquêteur dans son rapport remis à Monsieur le Président de la Communauté urbaine le 30 décembre 2010 a émis un avis favorable sur le dossier de modification n°11 du PLU de Septèmes-les-Vallons, avec la recommandation

de : « (...) de réfléchir sur le projet d'une connexion piétonne attractive et sécurisée reliant le site au centre ville (...) »

La Commune de Septèmes-les-Vallons et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ont pris en compte cette recommandation au travers des aménagements qui seront réalisés dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble de l'entrée de ville nord de Septèmes-les-Vallons.

En application de l'article L123.6 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le projet de modification n°11 du PLU de Septèmes-les-Vallons préalablement à son approbation dont la compétence appartient au Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

En conséquence et suite à l'avis favorable de la Commune de Septèmes-les-Vallons, il convient que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole approuve la modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme de Septèmes-les-Vallons

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivité territoriales
- Le Code de l'Urbanisme
- La loi 83- 630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'Environnement
- L'arrêté Préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- La délibération du Conseil Municipal de la Commune de Septèmes-les-Vallons du 30 septembre 2010, demandant à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole d'engager la procédure de modification de son document d'urbanisme
- La délibération du Conseil de Communauté du 1er octobre 2010 engageant la procédure de modification du Plan Local d'urbanisme de Septèmes-les-Vallons
- L'arrêté 10/292/CC du Président de la Communauté urbaine du 6 octobre 2010 prescrivant l'ouverture de l'Enquête publique relative à la modification n°11 du PLU de Septèmes
- Les conclusions du Commissaire Enquêteur sur le projet de modification n°11 PLU
- La délibération du Conseil Municipal de Septèmes-les-Vallons du XXX donnant un avis favorable sur le dossier d'enquête publique et après avis du Commissaire enquêteur

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le projet ne porte pas atteinte à l'économie générale du Plan, qu'il ne réduit aucun espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et qu'il ne comporte pas de risques de nuisances ;
- Qu'il convient d'approuver la modification n° 11 du Plan Local d'Urbanisme de Septèmes-les-Vallons afin de permettre l'ouverture à l'urbanisation du secteur de l'entrée de ville nord et de nature à permettre notamment la mise en œuvre d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est approuvée la modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme de Septèmes-les-Vallons, telle qu'annexée à la présente.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
A l'Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI